



**Dafflon Hubert, Clément Christian**

Potentiel du pompage-turbinage de la force hydraulique dans le Canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.07.22

Transmission au CE : \*22.07.22

## Dépôt et développement

La poursuite de la transition énergétique est l'un des objectifs mis en avant par le Conseil d'Etat fribourgeois pour la législature 2022 – 2026. Son programme gouvernemental mentionne que « le Canton de Fribourg entend rester à l'avant-garde de la concrétisation des objectifs de la stratégie énergétique 2050+ et de la politique climatique. Augmenter la quote-part des énergies renouvelables dans le mix de production est l'objectif à atteindre. »

Dans le rapport 2022-DEE-6 qui donne suite au postulat 2021-GC-98 Wicht / de Weck (point 4.3 : Potentiel de développement de l'énergie hydraulique), il est fait mention que « l'augmentation de la production passera par l'amélioration de l'efficacité des centrales existantes et la réalisation de nouvelles moyennes ou grandes centrales hydrauliques ». En l'état, une seule infrastructure est mise en évidence dans le rapport, soit « le projet dit SCHEM à l'étude par le Groupe E consistant à turbiner l'eau du lac de Schiffenen avant de la déverser dans le lac de Morat par une nouvelle conduite ».

En décembre 2021, une table ronde réunissant le DETEC, les cantons, les représentants des producteurs d'électricité et des associations environnementales ont signé une déclaration commune priorisant 15 projets hydroélectriques au niveau national. Aucun projet fribourgeois n'y figure. Toutes les études envisageables n'ont pas été approfondies et d'autres projets pourraient être ajoutés.

L'énergie hydraulique est et restera un pilier central de la production d'électricité dans notre canton et notre pays. Nous devons tout faire pour augmenter sa production afin de relever les défis énergétiques futurs et assurer notre indépendance énergétique. Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'Etat de réaliser une étude complète sur le potentiel du pompage-turbinage dans notre canton et son coût. Les nombreux barrages dans notre canton offrent très certainement des opportunités (lac de la Gruyère, lac de Montsalvens, Sarine, lac de Pérolles, etc.). Cette étude devrait aussi porter sur le rehaussement des barrages, couplé ou non à du pompage-turbinage. Serait-ce techniquement et économiquement sensé ?

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).